

**De :** peter.murphy@ville.quebec.qc.ca [mailto:peter.murphy@ville.quebec.qc.ca]

**Envoyé :** 18 juin 2013 15:55

**À :** Harvey, Marie-Josée (BAPE)

**Cc :** Karine.Lynch@ville.quebec.qc.ca; Odile.Roy@ville.quebec.qc.ca; Denis-m.Jean@ville.quebec.qc.ca; marc.desrivieres@ville.quebec.qc.ca; marie-france.loiseau@ville.quebec.qc.ca

**Objet :** DB28\_RE: Suivi - promenade Samuel-De Champlain

Bonjour Madame Harvey,

Je joins à la présente une communication de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge concernant les délais de réponse au sujet de la conformité du projet avec les règlements municipaux. Cependant, il ne faut pas oublier que chaque construction proposée à l'intérieur des limites du site patrimonial de Sillery est également assujettie à l'obtention d'une autorisation du MCCQ. Autrement dit, même si une construction est conforme en tout point à la réglementation municipale, la demande pourrait être refusée par le MCCQ.

Au besoin, pourriez-vous transmettre ces informations à Mme Catherine Plasse, analyste au BAPE?

J'attends de vos nouvelles au sujet du nombre de copies imprimées du Plan de mobilité durable pour le BAPE.

Bien à vous.

---

**Peter W. Murphy M.Arch MUP AICP**

**Conseiller en design urbain**

Division du design, de l'architecture et du patrimoine

**Ville de Québec**

Service de l'aménagement du territoire

295, boulevard Charest Est

Québec(Québec) G1R 4S9

**Téléphone : (418) 641-6411, poste 2151**

Télécopieur : (418) 641-6455

[peter.murphy@ville.quebec.qc.ca](mailto:peter.murphy@ville.quebec.qc.ca)

**De :** Laforce, Richard (ASFS-GT)  
**Envoyé :** 14 juin 2013 11:28  
**À :** Lynch, Karine (ING-RC)  
**Objet :** CCNQ - promenade Samuel-De Champlain

Mme Lynch,

Pour toute demande de permis ou certificat d'autorisation nous visons répondre à l'intérieur d'un délai de 30 jours si la demande est complète.

Certaines constructions sont assujetties tel un bâtiment ou du mobilier urbain à une décision de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (C.U.C.Q.) particulièrement autour de la partie du territoire au pied de la côte de Sillery. Le délai de 30 jours risque de ne pas être respecté et le délai peut s'étirer particulièrement si le volet architectural n'est pas bien documenté.

Espérant le tout suffisant.

Bonne journée

---

**Richard Laforce**

Technicien du bâtiment  
Gestion du territoire

**Ville de Québec**

Permis et inspection  
1130, route de l'église, bureau 104F  
Québec (Québec) G1V 4X6  
**Téléphone : (418) 641-6301, poste 3861**  
Télécopieur : (418) 641-6534  
[richard.laforce@ville.quebec.qc.ca](mailto:richard.laforce@ville.quebec.qc.ca)